## Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : 15 Présents :.... 10 Votants : ..... 13 Pour:..... 13 Contre : ...... 0 Abstention: .....

## DCM N° 36/2017

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 JUIN 2017

---- L'an deux mille DIX-SEPT

le 22 juin à 18H15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire,

--- Date de la convocation: 16 juin 2017

Membres présents : MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric. TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, ALBERT Patrice, FAURE eur Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et BERTOU PEChristel.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017 Publication: 26/06/2017

> Pour l'"autorité Compétente' par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intér

004-210400131-20170622-DE201736VENTEDA-



Absent(s) excusé(s) 5 : LERDA Serge, MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, WALLON Muriel et VILLETTE Christelle.

Pouvoir(s) 3: MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, ALBERT JUESTZ Françoise à WEBER Hélène et VILLETTE Christelle à **TURCAN** Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

## **OBJET:** OPERATION D'ECHANGE & VENTE ENTRE LA COMMUNE D'AUBIGNOSC & les CONSORTS DAO/FAVRE.

---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations du 05 septembre 2016 et du 19 avril 2017 décidant d'un échange avec les consorts DAO FAVRE des parcelles ZA 514p et 578p, puis à la demande de Monsieur DAO et Mme FAVRE une portion supplémentaire à la vente.

---- La présente délibération complète ces délibérations par les superficies définitives d'échange et de vente :

Parcelle ZA 514 (653 m<sup>2</sup>) → reste DAO/FAVRE ... 621 m<sup>2</sup>

→ Echange commune: 32 m²

Parcelle ZA 578 (5534 m²) → Reste Commune : 5305 m²

→ 1- Echange DAO: 32 m²

2- vente DAO: 197 m<sup>2</sup>

229 m<sup>2</sup>

Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge pour moitié. Le prix de vente s'élèvera à 13 790 € (197 m² x 70 €/m²) La valeur d'échange du talus est fixée à 100 €

----Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- \* **APPROUVE** les superficies détaillées ci-dessus
- \* **DETERMINE** la valeur de l'échange à 100 €

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME. Le Maire,

René AVINENS

